

Protocole Halte migratoire

Ce programme concerne le suivi des haltes migratoires, à savoir l'évaluation de la qualité des sites utilisés par les oiseaux migrateurs pour se reposer et reconstituer leur réserve énergétique entre deux vols. La France a une responsabilité internationale pour les oiseaux migrateurs, et ce programme contribue à évaluer si le territoire national maintient un réseau de sites de qualité suffisante pour assurer la bonne conservation de ces populations migratrices dans un contexte de réchauffement climatique. Pour cela le CRBPO encourage la mise en place d'un réseau de sites d'étude sur lesquels sont organisés un suivi de la biologie des oiseaux en haltes migratoires (phénologie, durée de séjour, prise de poids) en utilisant la technique du baguage pratiqué par des bagueurs agréés.

Le programme repose sur un responsable par site qui anime les activités de baguage. Avant de démarrer, le responsable doit faire un projet de site qui sera évalué par l'équipe scientifique du CRBPO, puis à l'issue de la première année, puis tous les 4 ans.

Le responsable d'un site s'engage à organiser un minimum de 10 journées de capture par an. Il favorisera dans la mesure du possible la participation de bagueurs souhaitant collaborer, notamment en communiquant au CRBPO au moins un mois à l'avance les dates prévues pour les opérations de suivis. Le CRBPO affichera ces dates sur son site Internet dans les pages à accès limité aux bagueurs agréés.

Le responsable s'engage à maintenir une base de données informatisée de l'ensemble des données de baguage et de contrôle collectées sur le site lors des opérations de suivis. Il communiquera une copie de ces données au CRBPO au moins une fois par an.